



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN DES SERVICES CULTURELS ET DES BATIMENTS DE FRANCE DE CLASSE SUPERIEURE

SESSION 2023

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES	3
A. <i>Épreuves d'admission.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE.....	3
III. FORMATION DES CANDIDATS	3
IV. LE JURY.....	4
A. <i>La composition du jury.....</i>	<i>4</i>
B. <i>La formation du jury et la réunion de cadrage</i>	<i>4</i>
V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....	5
A. <i>L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER</i>	<i>5</i>
1) <i>Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements.....</i>	<i>5</i>
2) <i>Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat.....</i>	<i>5</i>
3) <i>Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion</i>	<i>5</i>
4) <i>Les remarques générales sur l'oral</i>	<i>6</i>
B. <i>REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL</i>	<i>6</i>
VI. LES STATISTIQUES.....	7

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (...).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État.

En vue de l'épreuve orale unique, le candidat établit un de description de son parcours professionnel, (...), qu'il remet au service chargé de l'organisation de l'examen professionnel.

Le dossier description de son parcours professionnel et le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de la culture.

Le dossier est transmis aux membres du jury par le service organisateur de l'examen professionnel en vue de l'épreuve orale d'admission.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

L'épreuve dure 25 minutes dont 5 à 10 minutes au plus de présentation par le candidat, suivi d'un temps d'échange entre les membres du jury et le candidat sur le temps restant.

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 15 septembre au 20 octobre 2022
Date de limite de retour du dossier de description du parcours professionnel (DDPP)	9 janvier 2023
Dates de l'épreuve d'admission	20, 21, 22, 23 mars 2023
Date de la réunion d'admission	23 mars 2023

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Présidente :

Madame Christine CAUMEL, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité service culturel, cheffe du service de l'accueil et de la surveillance inter-muséographiques, musée du Louvre.

Membres :

- Monsieur Jean-Claude DRUESNE, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, chargé de restauration conservation et instruction urbanisme, direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aisne ;

- Madame Cathia FLEREAU, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, responsable de la salle de lecture et de l'aide à la commande et à la surveillance, archives nationales – site de Paris ;

- Monsieur Pédro BOUROUH-PASTOR, technicien des services culturels et des Bâtiments de France, classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, responsable d'exploitations et du bâtiment, musée national de Préhistoire Les Eyzies-de-Tayac.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination....,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER

1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de descriptif du parcours professionnel (DDPP).

Les dossiers fournis par les candidats étaient le plus souvent bien remplis, complets et présentaient parfaitement le parcours professionnel des candidats. Certains étaient un peu succincts ou trop évasifs ou trop détaillés ce qui ne permettait une bonne compréhension du parcours, qui a été précisé lors de l'entretien.

Le jury attendait un DDPP clair et précis qui permette de bien suivre l'évolution professionnelle des candidats, les différentes missions qui étaient les leurs au fil du temps et les compétences acquises.

Il est important que ce DDPP ne présente pas trop de « copier-coller » qui sont nuisibles à l'intérêt que peut porter le jury à sa lecture, qu'il ne soit pas trop dense style « liste de courses » mais assez précis pour que l'évolution professionnelle et les compétences acquises soient très lisibles et compréhensibles. Le jury invite les candidats à limiter l'usage des abréviations ou des sigles qui nuisent également à la bonne compréhension du descriptif.

2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

Après la présentation de chaque membre du jury, ce dernier a rappelé le déroulé de l'épreuve avec dix minutes maximum pour la présentation de son parcours professionnel puis, jusqu'à un total de vingt-cinq minutes, un entretien questions-réponses.

La majorité des candidats a bien utilisé les dix minutes mais malgré l'invitation du jury à poursuivre, certains candidats ont été plus rapides avec des temps au-delà de huit minutes.

Ces présentations de parcours étaient toutes chronologiques, commençant parfois par les formations universitaires et se poursuivant par les différents postes occupés par les candidats avec leurs différentes missions et en parallèle les nouvelles compétences acquises.

Certaines présentations avaient été un peu trop rapidement écrites et ne permettaient pas une bonne compréhension du jury malgré toute sa bonne volonté.

Majoritairement les candidats avaient plutôt bien préparé cette épreuve et sa gestion du temps.

3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

Le jury a dû interrompre tous les candidats au bout des vingt-cinq minutes imparties. Les discussions étaient fort riches et intéressantes avec de beaux échanges sur la présentation de leurs parcours professionnels et de leurs postes actuels.

Les choses étaient plus délicates sur les questions théoriques et plusieurs candidats n'avaient pas de réponses à apporter sur la vie d'un fonctionnaire par exemple ou le fonctionnement du Ministère de la Culture.

Il est essentiel que chaque candidat présente cet examen de TSCBF de classe supérieure en ayant un peu travaillé à apprendre ce qu'est la Fonction Publique et à comprendre son fonctionnement, sur l'aspect historique mais aussi actuel. Le jury a été étonné de constater que des candidats ne connaissent pas le nom de notre Ministre par exemple.

4) Les remarques générales sur l'oral

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

Le jury a été touché par la motivation de la majorité des candidats, leur aisance et leur plaisir à parler de leur travail et leur envie de continuer à présenter concours et examens.

Le jury a été sensible à l'humanité exprimée par plusieurs candidats très attachés à leurs missions et aux rapports humains créés dans leur travail.

Les membres du jury se sont accordés sur la liste des quinze lauréats qui ont réalisé les meilleures prestations et ont réussi à passionner le jury sur leurs présentations et au cours des échanges.

Pour autant, et cela transparaît dans les notes attribuées, les autres candidats n'ont pas fait de mauvais entretiens, ils étaient parfois moins crédibles, moins clairs, en excès de confiance ou un peu trop nouveaux dans leur poste. Et les membres du jury les invitent à repasser cet examen professionnel suite à cette expérience et à suivre la formation à la préparation de cette épreuve qui permet d'éviter quelques erreurs dommageables.

B. REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL

L'examen professionnel s'est déroulé dans de très bonnes conditions humaines et matérielles, dans une pièce claire et accueillante au sein du Ministère de la Culture.

Tous les candidats étaient très stressés et tendus mais leur angoisse s'atténuait en général lors des échanges avec le jury et presque tous sont sortis de l'épreuve souriants.

Le gestionnaire concours et examens professionnels du BRECOMEP était charmant et prévenant avec les candidats et avec le jury.

Le nombre important de candidats inscrits mais absents à l'épreuve est dommageable. Nombreux sont ceux qui n'ont jamais répondu au gestionnaire. Ils auraient eu toutes leurs chances de réussite vu le petit nombre candidats.

Les membres du jury ont déploré l'absence de connaissance de la Fonction Publique de nombreux candidats.

Cet examen professionnel demande une bonne maîtrise du temps dans l'exposé du parcours, une capacité de synthèse pour la présentation des missions mais également une bonne connaissance du fonctionnement du Ministère de la Culture et des règles basiques de la Fonction Publique.

La formation à la préparation de cet examen professionnel est fortement recommandée pour tous les candidats.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 15.

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats Inscrits éligibles	Nombre de désistements	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents à l'admission	Nombre de candidats absents à l'admission	Nombre de candidats admis
Femmes	28	27	4	25	18	8	11
Hommes	18	16	5	9	6	2	4
Total	46	43	9	34	24	10	15

Nombre de désistements : 9

Nombre de candidats absents à l'admission : 10

Seuil d'admission : 15,5 sur 20.

Amplitude des notes : de 18,75 à 13,5 sur 20.

Taux de réussite : $(\text{nombre de présents} / \text{nombre total de candidats convoqués} \times 100) = 70,58 \%$

Madame Christine CAUMEL



Présidente du jury